

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 63-2019**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	12/07/2019
Présents	12
Absents	11
Procurations	0
Votants	12

Par suite d'une convocation en date du dix juillet deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le seize juillet deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CAMOU Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, BOURDONCLE Stéphane, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents** : DILLON Valérie, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Vente de parcelles cadastrées section F n° 1480, 1481 et 1482 au lieu-dit « Les Sarrats »**

Les terrains F1480, F1481 et F1482 d'une superficie de 5 151 m<sup>2</sup> sis au lieu-dit « Les Sarrats », constituant des biens présumés vacants appréhendés par la commune, sont entretenus par un propriétaire riverain qui souhaiterait les acquérir.

Selon avis du Service des Domaines, la valeur vénale peut être fixée à 1 030 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve** la vente au propriétaire riverain des parcelles cadastrées section F n° 1480, 1482 et 1482 au lieu-dit « Les Sarrats » appartenant à la commune ;
- **Dit** que le montant de la vente est fixé à 1 030 € HT selon l'estimation du Service des Domaines ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

  
Nicole QUILLIEN



REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2019

Application agréée E-legalite.com